

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 24 février 2020  
18 heures**

Date de la convocation : 17 février 2020

Date d'affichage : 17 février 2020

**Etaient présents** : M. X. MADELAINE Le Maire, M. P. BOSSEBOEUF, M. B. LEDRU, Mme B. FABRE, Mme I. LIEGARD, Mme K. LEPETIT, M. S. DESNOS, M. M. TANTALIN, M. L. PARDOEN, M. F. LAMOTTE, Mme C. LECHARPENTIER, Mme M.C. GEERTS, et Mme B. NUYTEN formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme H. BANDZWOLEK, et Mme F. TANTALIN

**Pouvoirs** : Mme H. BANDZWOLEK donne pouvoir à M. X. MADELAINE

Mme I. LIEGARD est élue secrétaire.

**Approbation du compte rendu du conseil du 27 janvier 2020**

Monsieur le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2020.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler vis-à-vis du compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2020.

Il est procédé à l'adoption dudit compte rendu à l'unanimité, excepté M. S. DESNOS, M. M. TANTALIN, M. L. PARDOEN, M. F. LAMOTTE, et Mme C. LECHARPENTIER, qui n'étaient pas présents lors du dernier Conseil Municipal et qui ne peuvent donc s'exprimer.

Monsieur le Maire demande que soit rajouté un deuxième point à l'ordre du jour pour donner suite à une demande concernant le projet d'ouverture d'un Food truck mettant en valeur les producteurs locaux attentifs au respect de la planète.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme FEUILLET, Receveur Municipal afin qu'elle présente aux membres du conseil municipal le bilan de valorisation financière et fiscale de la commune pour l'année 2019.

Mme FEUILLET passe en revue les recettes et les dépenses de fonctionnement. Mr DESNOS intervient sur le rapport de Mme FEUILLET, en demandant un complément d'informations sur ce qui est appelé les repères au niveau des recettes de fonctionnement et plus particulièrement sur le fait que la commune est dans la moyenne basse des dotations soit 180 contre 210 au niveau régional.

Mme FEUILLET explique que le repère tient compte de plusieurs dotations (la DGF, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, la péréquation, ...) et qu'il est pris en compte plusieurs critères, qui ne sont pas seulement basé sur la population d'une même strate. Elle précise que le rapport n'est pas complet, n'ayant pas à ce jour le retour de toutes les communes, ni département, ni région de même strate.

Elle poursuit son rapport en expliquant l'autofinancement de la commune, les opérations d'investissement et leurs financements.

Elle fait un point sur le bilan et l'équilibre financier des budgets de la commune, ainsi que sur l'endettement de celle-ci.

Monsieur le Maire remercie Mme FEUILLET pour son intervention, et passe aux délibérations.

### Délibérations :

Comme vu lors des précédentes commissions finances, il est proposé aux membres du conseil municipal de statuer sur les différents points à l'ordre du jour.

### 2020/03 - Vote des taux d'imposition pour l'année 2020

Monsieur le Maire rapporte le débat qui a résulté de la Commission des Finances concernant le vote des 3 taxes communales : Taxe d'Habitation, Taxe foncier bâti et Taxe foncier non bâti. Il propose au Conseil qu'il n'y est pas d'augmentation sur l'ensemble des taxes.

A savoir :

Taxe d'habitation : 17,53 %

Taxe Foncier Bâti : 37,51 %

Taxe Foncier Non Bâti : 56,28 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de pas faire d'augmentation pour l'année 2020.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur BOSSEBOEUF Philippe, Adjoint aux finances, qui détaille brièvement les dépenses et recettes du compte administratif de la commune pour l'année 2019.

### 2020/04 - Budget Commune Approbation du compte administratif de l'année 2019

Monsieur le Maire passe la parole à la doyenne avant de quitter la salle.

Madame Bernadette FABRE doyenne de l'assemblée prend la parole.

Madame Bernadette FABRE présente le compte administratif 2019 du Budget Commune.

Les résultats sont les suivants :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement	917 088,65 €
Recettes de fonctionnement	1 106 105,24 €
Résultat de l'année 2019	189 016,59 €
Excédent 2018 reporté	574 678,62 €
Excédent de fonctionnement global	763 695,21 €

**Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement	474 600,77 €
Recettes d'investissement	430 120,74 €
Résultat de l'année 2019	-44 480,03 €
Déficit 2018 reporté	-9 947,29 €
Déficit d'investissement global	-54 427,32 €
Restes à réaliser dépenses	67 250,62 €
Restes à réaliser recettes	0 €
Solde d'investissement	-121 677,94 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget Commune.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	0	0

**2020/05 – Budget Commune Approbation du compte de gestion de l'année 2019**

Le compte de gestion 2019 du budget commune, présenté par le trésorier, étant en conformité avec le compte administratif 2019, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte de gestion.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

**2020/06 – Budget Commune Affectation du résultat de l'année 2019**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Xavier MADELAINE après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats sont conformes au compte de gestion.

Les résultats sont les suivants :

**Section de Fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2019 qui est égal au compte 12 résultat de l'exercice figurant au compte de gestion	189 016,59 €
Report à nouveau	574 678,62 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019	763 695,21 €

**Section d'investissement :**

Solde d'exécution	-44 480,03 €
Déficit reporté de la section d'investissement de l'année 2018	-9 947,29 €
Soit un solde d'exécution de la section d'investissement (compte 001)	-54 427,32 €
Restes à réaliser : par ailleurs la section d'investissement fait apparaître des restes à réaliser	
En dépenses :	67 250,62 €
En recettes	0 €
Solde d'investissement :	-121 677,94 €

Puisqu'il existe un déficit d'investissement en 2019 à combler, il est nécessaire d'affecter une somme au compte 1068.

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnements capitalisés	121 677,94 € €
Le solde de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédents de fonctionnement reporté »	642 017,27 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	-44 480,03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve cette affectation des résultats du budget Commune.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur BOSSEBOEUF Philippe, Adjoint aux finances, qui détaille brièvement les dépenses et recettes du compte administratif de la Maison de santé pour l'année 2019.

## 2020/07 – Budget Santé Approbation du compte administratif de l'année 2019

Madame Bernadette FABRE doyenne de l'assemblée prend la parole.

Madame Bernadette FABRE présente le compte administratif 2019 du Budget de la Maison de Santé.

Les résultats sont les suivants :

### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement	22 713,09 €
Recettes de fonctionnement	59 876,69 €
Résultat de l'année 2019	37 163,60 €
Excédent 2018 reporté	0 €
Excédent de fonctionnement global	37 163,60 €

### **Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement	22 347,39 €
Recettes d'investissement	38 795,36 €
Résultat de l'année 2019	16 447,97 €
Déficit 2018 reporté	-79 826,00 €
Résultat d'investissement global	-63 378,03 €
Restes à réaliser dépenses	0 €
Restes à réaliser recettes	0 €
Solde d'investissement	-63 378,03 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget de la Maison de Santé.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	0	0

## 2020/08 – Budget Santé Approbation du compte de gestion de l'année 2019

Le compte de gestion 2019 du budget de la Maison de Santé, présenté par le trésorier, étant en conformité avec le compte administratif 2019, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte de gestion.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

## 2020/09 – Budget Santé Affectation du résultat de l'année 2019

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Xavier MADELAINE après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion.

Les résultats sont les suivants :

**Section de Fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2019 qui est égal au compte 12 résultat de l'exercice figurant au compte de gestion	37 163,60 €
Report à nouveau	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019	37 163,60 €

**Section d'investissement :**

Solde d'exécution	16 447,97 €
Déficit reporté de la section d'investissement de l'année 2018	-79 826,00 €
Soit un solde d'exécution de la section d'investissement (compte 001)	-63 378,03 €
Restes à réaliser : par ailleurs la section d'investissement ne fait pas apparaître des restes à réaliser	
En dépenses :	0 €
En recettes	0 €
Solde d'investissement :	-63 378,03 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'affecter la totalité du solde de fonctionnement au compte 1068.

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnements capitalisés	37 163,60 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	-63 378,03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve cette affectation des résultats du budget de la Maison de Santé.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur BOSSEBOEUF Philippe, Adjoint aux finances, qui détaille brièvement les dépenses et recettes du compte administratif du CCAS pour l'année 2019.

## 2020/10 – Budget CCAS Approbation du compte administratif de l'année 2019

Madame Bernadette FABRE doyenne de l'assemblée prend la parole.

Madame Bernadette FABRE présente le compte administratif 2019 du Budget CCAS.

Les résultats sont les suivants :

### Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	7 290,66 €
Recettes de fonctionnement	11 014,84 €
Résultat de l'année 2019	3 724,18 €
Excédent 2018 reporté	2 998,11 €
Excédent de fonctionnement global	6 722,29 €

Pas d'investissement sur le budget CCAS.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget CCAS.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	0	0

## 2020/11 – Budget CCAS Approbation du compte de gestion de l'année 2019

Le compte de gestion 2019 du budget CCAS, présenté par le trésorier, étant en conformité avec le compte administratif 2019, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte de gestion et donnent quitus au Trésorier.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

## 2020/12 – Budget CCAS Affectation du résultat de l'année 2019

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Xavier MADELAINE après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats sont conformes au compte de gestion.

Les résultats sont les suivants :

### Section de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2019 qui est égal au compte 12 résultat de l'exercice figurant au compte de gestion	3 724,18 €
Report à nouveau	2 998,11 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019	6 722,29 €

Il est rappelé aux membres du conseil municipal, la suppression du CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2020, à la suite de la délibération 2019/47 prise le 27 mai 2019.

Le résultat est reporté sur le budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve cette affectation des résultats du budget CCAS au budget de la Commune.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Isabelle LIEGARD, qui détaille brièvement les dépenses et recettes du budget primitif de la commune en fonctionnement et en investissement pour l'année 2020.

### 2020/13 – Budget Commune Adoption du Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire donne lecture et commente le projet de budget primitif budget commune 2019 en section de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte le budget primitif 2019 de la commune qui se résume comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	1 682 304,56 €	1 682 304,56 €
<b>Section d'investissement</b>	685 327,90 €	685 327,90 €

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Isabelle LIEGARD, qui détaille brièvement les dépenses et recettes du budget primitif de la Maison de Santé pour l'année 2020.

## 2020/14 – Budget Santé Adoption du Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire donne lecture et commente le projet de budget primitif budget de la Maison de Santé 2019 en section de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte le budget primitif 2019 de la Maison de Santé qui se résume comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	97 514,43 €	97 514,43 €
<b>Section d'investissement</b>	103 378,03 €	103 378,03 €

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

## 2020/15 – Budget investissement et fonctionnement bibliothèque 2020

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif est de favoriser l'accès à la lecture dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs niveau 2 de la bibliothèque départementale, afin de développer l'attractivité de la bibliothèque, attirer de nouveaux publics.

Dans un premier temps, le conseil municipal lors de sa séance du 25 novembre 2019, vu la délibération 2019/83 a voté pour l'extension des horaires d'ouverture au public de la bibliothèque et de l'augmentation du temps de travail de la salariée.

Dans un second temps, afin de finaliser le projet, il est proposé au conseil municipal, le budget suivant :

### Investissement :

2135 – Installations générales, aménagements	Velux	2 412,00 €
	Platerie	1 200,00 €
2184 - Mobilier		3 575,68 €
<b>Total</b>		<b>7 187,68 €</b>

### Fonctionnement :

60632 – Fourniture de petits équipements	Liseuse	154,98 €
	Jeux	313,00 €
615221 – Entretien et réparations bâtiments publics (Electricité)		3 410,40 €
6238 – Divers (Animation 1€ par habitants soit 1419 €)		1 419,00 €
<b>Total</b>		<b>5 297,38 €</b>

Le conseil municipal adopte la proposition de projet de budget 2020 de la bibliothèque et sollicite une aide financière de l'état au taux le plus élevé possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Adopte le budget de la bibliothèque.

La dépense est inscrite au budget primitif de l'année 2020.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

### 2020/16 – Rétrocession de voirie et espaces verts de la Résidence du Stade au domaine communale

Monsieur le Maire rappelle :

Un permis d'aménager n° 014 009 15D0001 a été délivré le 25 Janvier 2016 à la SAS EDIFIDES, pour la création d'un lotissement de 16 lots maximum.

A la suite de ce permis d'aménager, un modificatif portant le n° 014 009 15D0001 M01 a été délivré le 02 octobre 2017.

Lors du Conseil municipal du 04/04/2016, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec la société EDIFIDES pour la réalisation d'un lotissement de 12 parcelles individuelles et 1 macrolot, soit au maximum 16 lots sur le terrain cadastré section AB n° 172p d'une superficie de 9952 m<sup>2</sup>.

Cette convention prévoyait un phasage de réalisation des travaux :

1<sup>ère</sup> phase : réalisation des canalisations et réseaux, plate-forme de voies et chaussée provisoire

2<sup>ème</sup> phase : finitions : pose de bordures, enrobés de la chaussée et des trottoirs, éclairage public et aménagement divers.

Cette convention prévoyait également les modalités de prise en charge de la gestion de l'entretien et la rétrocession des espaces communs.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a été saisie le 03 Février 2020 d'une demande par le Maître d'Ouvrage de réaliser un état des lieux de l'opération afin de pouvoir délibérer sur la rétrocession des espaces communs.

À la suite de la visite contradictoire d'état des lieux effectuée le 11 Février 2020 pour la prise en charge par la commune de la gestion et de l'entretien des espaces et équipements communs de l'opération, il convient de procéder à la rétrocession à titre gratuit de l'espaces commun de la Résidence par la Société EDIFIDES.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette rétrocession.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Donne son accord à l'intégration dans le domaine public des terrains formant l'espace commun de la Résidence du « Stade » et cadastrés section AB 0201 d'une superficie de 3252 m<sup>2</sup>.

Dit que tous les frais relatifs au transfert (acte notarié, publicité, éventuellement géomètre, etc...) sont à la charge du lotisseur,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et à signer  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 24.02.2020 (002)

notamment l'acte notarié.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

### **2020/17 – Commerce Ambulant : Projet d'ouverture d'un Food truck**

Monsieur le Maire rappelle la demande de Mme BEAUFILS Stéphanie concernant l'ouverture d'un « Food truck » mettant en valeur les producteurs locaux attentifs aux respects de la planète. Et sollicite un emplacement pour le stationnement de son commerce ambulant sur la commune d'Amfreville, les vendredis de chaque semaine pour une durée d'un an renouvelable.

Le conseil municipal adopte la proposition de Mme BEAUFILS, celle -ci pourra installée son commerce ambulant en centre bourg de la commune.

Le droit de place applicable aux commerçants ambulants sont ceux de la délibération 2019/45 qui actualise la délibération 2013/120 fixant les tarifs des droits de place communaux. Le montant de la redevance d'occupation du domaine public est fixé à 70 €/ an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :  
Accorde à Mme BEAUFILS la possibilité de stationner et d'installer son « Food Truck » tous les vendredis sur la commune.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

### **Questions diverses : Néant**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

## ETAT DE PRESENCE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 février 2020

	PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES	POUVOIRS
Monsieur MADELAINE Xavier				
Monsieur BOSSEBOEUF Philippe				
Madame BANDZWOLEK Hélène		X	X	M. Xavier MADELAINE
Monsieur LEDRU Bernard				
Madame LECHARPENTIER Christelle	arrivée à 18h10 	✓		
Madame LIEGARD Isabelle				
Monsieur DESNOS Serge				
Madame FABRE Bernadette	arrivée à 18h15. 	✓		
Monsieur LAMOTTE Frédéric				
Monsieur TANTALIN Mickaël				
Madame LE PETIT Karine				
Monsieur PARDOEN Laurent	✓ 			
Madame Frédérique TANTALIN		✓	✓	
Madame GEERTS Marie-Christine				
Madame NUYTEN Brigitte	✓ 			

Présents : 11 + 1 + 1 = 13

Absents : 4 - 1 - 1 = 2

Pouvoirs : 1 = 1

Votants : 12 + 1 + 1 = 14

Arrivée de Mme LECHARPENTIER Christelle à 18h10

Arrivée de Mme FABRE Bernadette à 18h15